

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PERISCOLAIRE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

CENTRE SOCIAL DE LA CAPELETTE 221 AVENUE DE LA CAPELETTE 13010 MARSEILLE

OU GROUPE SCOLAIRE DE MENPENTI 159 AVENUE DE TOULON 13010 MARSEILLE

CENTRE SOCIAL DE LE CAPELETTE
221, avenue de la Capelette
13010 MARSEILLE
Tél. 04 91 79 66 01
accueil.capelette@gmail.com
SIRET 782 932 255 00022 - APE 9499Z

Fait à :

Le :